

COVID-19

Modèle et liste de vérification pour le plan de réouverture des fournisseurs de services

Ce modèle est un outil que les fournisseurs de services (p. ex. les organismes communautaires, les entreprises, etc.) peuvent utiliser pour préparer la réouverture de leur lieu de travail à Ottawa. En remplissant ce modèle, vous assurez la santé et la sécurité de vos employés et de vos clients. Ce plan n'a pas à être présenté à la Ville. Il constitue pour vous et vos employés un outil qui vous assure que des mesures importantes de santé publique sont mises en place.

Date : _____

Nom de l'entreprise ou du fournisseur de services : _____

1. Distanciation physique

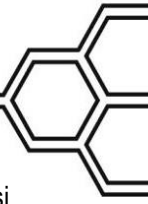
La distanciation physique signifie le maintien d'une distance d'au moins 2 mètres (ou 6 pieds) avec les autres personnes chaque fois que cela est possible.

Mesures de la distanciation physique...	Mesures prises pour assurer la distanciation physique
Entre les employés et/ou les fournisseurs qui arrivent sur place	par exemple – stations de travail assignées séparées par 2 mètres
Entre les clients	par exemple – panneaux de direction sur le plancher pour éviter les rencontres dans les allées
Entre les employés et les clients	par exemple – barrière en place entre le caissier et le client

2. Élaborer une politique d'exclusion visant à identifier les employés qui doivent s'isoler

La direction communiquera clairement à tout le personnel la politique d'exclusion en vigueur pour tout employé présentant des symptômes de la COVID-19. Une politique d'exclusion devrait contenir les éléments suivants :

- Les employés et les entrepreneurs doivent surveiller l'apparition de symptômes et signaler à leur superviseur s'ils ont des préoccupations au sujet d'une exposition possible à la COVID ou de symptômes possibles.



- Quotidiennement, toute personne qui accède au lieu de travail devrait devoir s'autoévaluer et ne pas retourner au travail si elle présente des symptômes de la COVID-19.
- Tout employé ou entrepreneur qui présente des symptômes de la COVID-19 au travail doit immédiatement se conformer à l'hygiène des mains, porter un masque en tissu, se présenter au gestionnaire, éviter de communiquer avec le personnel et partir dès qu'il est sécuritaire de le faire.
- Le personnel symptomatique devra s'isoler jusqu'à ce qu'il subisse un test de dépistage de la COVID-19 et que les résultats soient confirmés. Tous les résidents d'Ottawa qui croient être à risque d'avoir contacté la COVID-19, peuvent passer un test de dépistage.
- Si les résultats de la COVID-19 sont négatifs, mais que l'employé demeure malade et/ou symptomatique, il ne doit pas se présenter au travail. L'employé peut retourner au travail 24 heures après la disparition des symptômes, c'est-à-dire la disparition de la fièvre et l'amélioration des symptômes respiratoires et autres.

Les symptômes les plus courants de la COVID-19 comprennent les suivants :

- fièvre (sensation de chaleur au toucher, température de 37,8 degrés Celsius ou plus)
- essoufflement (souffle court, incapacité à respirer profondément)
- mal de gorge
- difficulté à avaler
- nez qui coule, bouché ou congestionné (sans lien avec les allergies saisonnières ou autres causes ou problèmes de santé connus)
- perte du goût ou de l'odorat
- problèmes digestifs (nausées ou vomissements, diarrhée, maux de ventre)

Une liste détaillée des symptômes se trouve sur le [site Web](#) de la province de l'Ontario.

3. Remplir la *liste de vérification pour la réouverture des fournisseurs de services ci-joints*

La [liste de vérification](#) vous guidera dans tous les aspects de la réouverture.

4. Veiller à ce que tous les employés et les entrepreneurs remplissent quotidiennement le questionnaire d'autodépistage.

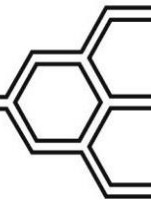
Avant de commencer de travailler chaque jour, tous les employés doivent signer et dater le [questionnaire d'autodépistage de l'employé](#). Il est recommandé que l'employeur recueille ces formulaires pour s'assurer qu'ils sont remplis tous les jours. Il est également important de veiller à ce que les horaires soient tenus à jour et à ce que les mouvements en milieu de travail des employés soient suivis. Dans le cas d'un employé qui aurait reçu un résultat positif pour la COVID-19, cette information aidera Santé publique Ottawa à cerner d'autres milieux à risque.

5. Nettoyage et désinfection améliorés des zones partagées et des surfaces dures

Informez vos employés et vous-même sur la différence entre le nettoyage et la désinfection et consignez les types de produits à utiliser. Indiquez l'endroit où ils devraient être utilisés sur place et la fréquence à laquelle la zone devrait être nettoyée et désinfectée. Il est également important de déterminer les surfaces les plus fréquemment touchées dans votre milieu de travail (p. ex. les portes, les photocopieurs) et d'établir des stratégies pour nettoyer plus souvent ces surfaces fréquemment touchées. Examinez la [fiche d'information](#) de Santé publique Ontario sur le nettoyage et la désinfection pour les établissements de santé publique.

Les **produits de nettoyage** éliminent la saleté visible et les impuretés des surfaces ou des objets. Ce processus ne tue pas nécessairement les bactéries et les virus, mais en les enlevant, le nettoyage régulier réduit leur nombre et le risque de propagation de l'infection.

Les **produits désinfectants** sont composés de produits chimiques pour détruire les bactéries et les virus sur les surfaces ou les objets. Ce processus ne nettoie pas nécessairement les surfaces sales ou n'enlève pas les germes, mais en



tuant les germes sur une surface après le nettoyage, il peut réduire davantage le risque de propagation de l'infection. Consultez la [liste des désinfectants pour surfaces dures](#) de Santé Canada à utiliser contre la COVID-19.

Produits de nettoyage et de désinfection			
Instructions pour la préparation			
Nettoyage – Emplacement	Fréquence	Désinfection – Emplacement	Fréquence
par exemple, les planchers	à la fermeture	par exemple, terminal de points de vente	après chaque utilisation
par exemple, les ordinateurs de bureau	quotidien	par exemple, poignée de chasse d'eau	deux fois par jour

6. Station de lavage de mains ou de désinfectant pour les mains

Consigner l'endroit où se trouvent sur les lieux les stations de désinfectant pour les mains. La pratique d'une bonne hygiène est essentielle pour prévenir la propagation de la COVID-19. Pour vous protéger et les autres contre la maladie, prenez les précautions suivantes :

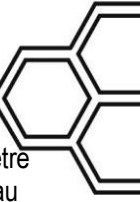
- lavez-vous souvent les mains (en plus du lavage habituel comme après avoir utilisé la toilette, avant de manger, pendant que vous manipulez la nourriture pour le public);
- tousssez et éternuez dans votre coude ou un mouchoir en papier et jetez-le;
- évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche sans vous être d'abord lavé les mains;
- utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas aisément accès à de l'eau et du savon.

Stations de désinfectant pour les mains	Lieu
Personnel	par exemple, le coin repas, les toilettes, derrière les caisses, etc.
Public	par exemple, les portables situés à l'entrée du magasin

7. Masques en tissu

Il est important de garder une distance de 2 mètres, mais ce n'est pas toujours possible (p. ex., dans une épicerie, dans l'autobus). Le port d'un masque en tissu ajoute une couche supplémentaire de protection, surtout pour les autres personnes au cas où vous auriez contracté la COVID-19; il peut aussi vous aider à réduire vos risques au cas où d'autres personnes auraient COVID-19. Il appartient aux employeurs de déterminer si des masques en tissu seront utilisés sur leur lieu de travail. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les [masques](#) sur le site Web de Santé publique Ottawa.

8. Limites de capacité



Les opérations devront déterminer leur propre limite de capacité en fonction de la distanciation physique. Un employé devrait être affecté à la surveillance de la capacité. Cherchez des façons de rajuster ou d'étaler les horaires des employés afin de réduire au minimum le nombre d'employés dans l'espace à la fois.

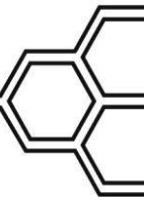
9. Personnes à risque élevé

Il est important d'établir et de créer une stratégie pour aider à protéger les employés et les clients qui sont plus à risque de maladie grave (p. ex., horaire en début de journée pour les personnes âgées dans les épiceries, etc.)

10. Directives et conseils supplémentaires

Examinez tous les conseils et/ou directives supplémentaires pertinents à vos activités et précisez comment elles seront intégrées à vos activités dans votre plan. Les conseils applicables peuvent être consultés en ligne à <https://www.santepubliqueottawa.ca/fr/>.

Remarque : Ce modèle a été élaboré en tant que guide visant à aider les entreprises et les fournisseurs de services à élaborer un plan opérationnel propre à la COVID-19. Ce formulaire n'a pas à être présenté à Santé publique Ottawa, mais il est recommandé de conserver une copie de ce formulaire sur place à titre de référence pour les employés.



COVID-19

Liste de vérification pour la réouverture des fournisseurs de services

Les fournisseurs de services (p. ex., les organismes communautaires, les entreprises, etc.) d'Ottawa sont priés de modifier leurs activités afin d'assurer la sécurité de leurs employés et de leurs clients. Cette liste de vérification présente les mesures à prendre en compte lors de la réouverture.

Revoir les derniers renseignements et la législation

- ┆ Selon les lois provinciales, mon entreprise ou service a été [autorisé à rouvrir](#).
- ┆ Examiner les [ressources pertinentes des secteurs pour prévenir la COVID-19 sur le lieu de travail](#).
- ┆ Examiner l'outil d'[atténuation des risques](#) pour les lieux de travail, produit par Santé Canada.
- ┆ Visiter le [site Web](#) de la Santé publique Ottawa pour en savoir plus sur la COVID-19.
- ┆ Examiner son modèle de prestation de services pour déterminer si ses employés peuvent travailler à domicile.

Préparer un plan de réouverture

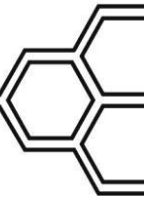
- ┆ Utiliser le modèle pour aider à élaborer un plan de réouverture.
- ┆ Former le personnel sur les nouvelles procédures et exigences.

Acquérir de l'équipement de protection individuelle

- ┆ Nettoyeur à main dont la concentration d'alcool est de 70 à 90 %.
- ┆ Savon (et eau) et serviettes en papier.
- ┆ Masques non médicaux (masques en tissu) lorsque la distanciation physique de 2 mètres n'est pas possible.

Acquérir du matériel de nettoyage et de désinfection

- ┆ [Produits de nettoyage et de désinfection](#) portant un numéro d'identification du médicament (DIN) (Examiner la [liste de vérification pour le nettoyage et la désinfection](#) de Santé publique Ottawa)
- ┆ Consulter la [liste des désinfectants pour surfaces dures](#) de Santé Canada à utiliser contre la COVID-19.
- ┆ Déterminer le nombre de personnes permises dans votre espace de travail pour faciliter les déplacements tout en maintenant une distance de deux mètres (six pieds) entre les personnes.
- ┆ Se promener dans les locaux et les lieux de travail pour identifier les secteurs qui nécessitent des ajustements, afin de réduire la propagation de la COVID-19, en fonction des exigences de santé publique.
- ┆ Apposer des affiches sur la distanciation physique
- ┆ Apposer des affiches pour le lavage de mains dans les toilettes et les stations de lavage de main.
- ┆ Apposer des affiches à l'entrée sur l'autodepistage.
- ┆ Installer des flèches de direction et des lignes de distanciation de 2 mètres.
- ┆ Installer des panneaux de plexiglas et d'autres barrières là où il y aura un contact étroit entre le personnel et les clients, entre les postes de travail et aux caisses de sortie.
- ┆ Nettoyer et désinfecter les toilettes et s'assurer que des fournitures adéquates sont disponibles.
- ┆ Reconfigurer les salles ou zones de repos et les aires de restauration pour que le personnel puisse se distancier physiquement.
- ┆ Nettoyer et désinfecter toutes les surfaces qui n'entrent pas en contact avec les aliments, y compris les zones fréquemment touchées comme les poignées de porte et les boutons d'équipement.
- ┆ Enlever les magazines et les articles doux ou poreux tels que les coussins et les tapis qui sont difficiles à désinfecter.



- ┌ Identifier les possibilités de réorganiser physiquement votre espace pour une sécurité accrue. (p. ex. l'installation d'une vitrine de protection en plexiglas, des espaces plus larges entre les tables de présentation, etc.)
- ┌ Déterminer si des inspections prévues par la loi sont nécessaires avant la réouverture (p. ex. les piscines doivent être inspectées avant la réouverture).
- ┌ Utiliser une méthode de « nettoyage à deux fois » pour nettoyer et désinfecter. Nettoyer les surfaces avec un agent nettoyant pour enlever la saleté, et les essuyer de nouveau avec un désinfectant.
- ┌ Tenir compte des effets de l'utilisation de masques en tissu dans son environnement (p. ex., les masques en tissu dans les cuisines chaudes peuvent nécessiter plus de pauses pour que le personnel s'hydrate).

Soutenir ses employés

- ┌ Sensibiliser les employés à l'hygiène des mains et à l'étiquette respiratoire.
 - Laver les mains souvent avec du savon liquide et de l'eau chaude pendant au moins 15 secondes, avant et après la manipulation de l'équipement de protection individuelle et après chaque interaction.
 - Couvrir la toux ou l'éternuement avec le coude ou un mouchoir en papier, jeter immédiatement le mouchoir dans la poubelle et laver les mains.
- ┌ Les employés qui se savent malades ne doivent pas se présenter au travail.
- ┌ S'assurer qu'une liste de noms d'employés, de dates de naissance, de numéros de téléphone et un journal des quarts de travail sont disponibles pour la recherche des contacts.
- ┌ Signaler aux employés que Santé publique Ottawa a une page Web consacrée à la [santé mentale et au COVID 19](#).
- ┌ Les employés connaissent les cinq mesures de santé publique et qu'ils sont à l'aise d'en parler.
 - Maintenir une distanciation physique de 2 mètres (6 pieds) les uns des autres.
 - Porter des masques en tissu quand il n'est pas possible de maintenir la distanciation physique.
 - Se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon, ou utiliser un désinfectant pour les mains.
 - Ne pas se toucher pas le visage avec des mains non lavées.
 - Nettoyer régulièrement les surfaces fréquemment touchées.

Protéger la santé de ses employés et de ses clients.

- ┌ Apposer une affiche d'autodépistage à l'entrée pour s'assurer que les clients n'entrent pas s'ils présentent des symptômes de la COVID-19 afin d'éviter de propager le virus.
- ┌ Demander aux visiteurs de l'établissement d'utiliser la station de désinfection des mains à leur arrivée.
- ┌ Encourager l'utilisation des masques en tissu.
- ┌ Rappeler aux clients de maintenir une distance physique de 2 mètres (6 pieds) entre eux.
- ┌ Indiquer comment aider à protéger les clients et les employés qui sont plus à risque de maladie grave.

Affiches et écriteaux

- ┌ [Affiche sur le lavage des mains – Français \[PDF – 930 Ko\]](#)
- ┌ [Affiche sur le lavage des mains – Français \[PDF – 5,4 Mo\]](#)
- ┌ [Affiche sur l'étiquette de la toux – Français \[PDF – 3 Mo\]](#)
- ┌ [Distanciation physique](#)
- ┌ [Affiche : Étiquette des ascenseurs](#)
- ┌ [Affiche sur l'autodépistage](#)
- ┌ [Nettoyage et désinfection des lieux publics](#)
- ┌ [Mettre et enlever un masque non médical de façon sécuritaire \(p. ex., un masque en tissu\)](#)